

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mékambo : attaquée par un éléphant, Jeannette Yambangoye décède un an après

Charly NYAMANGOY BOTOUNOU
Libreville/Gabon

ELLE aurait pu certainement survivre. Jeannette Yambangoye vient de rendre l'âme, alors qu'elle souffrait d'une fracture massive trochantérienne au niveau de la hanche droite qui l'avait longtemps paralysée. L'octogénaire avait été victime d'un accident de la faune en juin 2021, à Mékambo, dans le département de la Zadié, province de l'Ogooué-Ivindo. Un éléphant avait, en effet, surgi derrière sa maison au quartier Mayeka-Ndjibo. C'est en tentant de fuir le pachyderme en colère que la vieille femme a fait une mauvaise chute. Un accident qui a été porté à la connaissance des autorités locales comme nationales en son temps. Mais, sans suite. Évacuée vers le Centre hospitalier universitaire de Libreville (Chul), Jeannette Yambangoye y a subi une première opération chirurgicale qui s'est compliquée par un bricolage du matériel d'ostéosynthèse. Obligant

la reprise de l'opération (enlèvement de la plaque DHS et mise en place d'une prothèse intermédiaire de la hanche droite).

Le ministre des Eaux et Forêts, Lee White, a connaissance du dossier de Jeannette Yambangoye puisque les services de son ministère ont directement été saisis. Notamment la Direction de la faune et des aires protégées en vue d'abord de la prise en charge des soins médicaux et de l'indemnisation de la vieille femme. Mais, la requête n'a pas prospéré jusqu'au décès de la pauvre vieille. Elle n'aurait, aux dires d'un de ses petits-fils, bénéficié d'aucun soutien de la part des pouvoirs publics.

Ce cas tragique doit amener les autorités à suivre sérieusement les victimes des agressions des éléphants dans le cadre l'enveloppe dev4 milliards octroyés par le président de la République, Ali Bongo Ondimba, pour aider les victimes du conflit homme-faune.



Photo: BOTOUNOU/L'Union

Paralysée après une chute en fuyant un éléphant qui rodait derrière son habitation, la vieille maman est finalement décédée.



AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT (SERVICE DE CONSULTANT INDIVIDUELS)

RÉPUBLIQUE GABONAISE

PROJET D'APPUI AU PROGRAMME GRAINE PHASE 1 (PAPG1)

RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDIVIDUEL LOCAL AUDIT DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

| | | |
|-------------------------------|---|-----------------------------------|
| AMI NUMÉRO | : | AMI-04/PAPG1/CEP/2023 |
| SECTEUR | : | AGRICOLE |
| SOURCE DE FINANCEMENT | : | BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT |
| PRÊT N° | : | 2000200001902 du 11 décembre 2017 |
| N° D'IDENTIFICATION DU PROJET | : | P-GA-A00-003 |

La République Gabonaise a sollicité et reçu un prêt du Groupe de la Banque Africaine de Développement afin de couvrir le coût du Projet d'Appui au Programme Graine Phase 1 (PAPG1) et à l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre dudit prêt pour effectuer, pour financer le contrat pour la réalisation par un consultant individuel local, de l'audit de conformité environnementale et sociale des travaux de construction/réhabilitation du PAPG1

Les services prévus au titre de ce contrat comprennent l'évaluation du niveau de conformité du projet par rapport à la réglementation nationale Gabonaise et aux exigences environnementales et sociales de la BAD. Il s'agit spécifiquement de :

- Points clés du cadre normatif et réglementaire (environnemental, sécuritaire, social) qui ont été respectés ou non ;
- Aspects environnementaux significatifs des travaux qui ont été peu ou pas bien perçus lors des travaux ;
- Risques environnementaux associés aux opérations, procédés et technologies utilisés dans le projet ;
- Évaluer l'efficacité et l'effectivité des mesures du PGES et des clauses environnementales et sociales contenues dans les DAO ;
- Vérifier la liste des Personnes affectées par le Projet (PAP) et les indemnisations apportées ;
- Évaluer le niveau d'information/communication donnée aux PAPs, ainsi que le fonctionnement du Mécanisme de Gestion des Plaintes (MGP) ;
- Évaluer les risques sur la santé et la sécurité des employés et des communautés riveraines ;
- Décrire les procédures internes mises en place pour lutter contre la pollution (gestion des nuisances et des accidents issus des activités), les dégradations, les risques à court moyen et long terme, les externalités socioéconomiques découlant des activités ;
- Pratiques inappropriées et catégorisation de ces pratiques ;
- Cas de non-conformité aux exigences du Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque Africaine de Développement (BAD), les instruments internationaux ratifiés par l'état Gabonais et la politique nationale de l'environnement, aux normes et bonnes pratiques internationalement reconnues ;
- Impacts environnementaux déjà visibles du fait des pratiques non conformes ; Risques économiques et juridiques encourus ;
- Établir le niveau de performance environnementale et sociale et faire une analyse détaillée des cas de non-conformités environnementales et sociales vis-à-vis de l'ensemble des textes applicables, et ;
- Proposer des mesures correctives aux non-conformités environnementales et sociales relevées, assorties d'un Plan d'Actions de mise en œuvre.

La Cellule d'Exécution du Projet « Organe d'Exécution », invite les Consultants à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations. Les dossiers de manifestation d'intérêt devront comporter les documents ci-après : (i) une lettre de motivation datée et signée ; (ii) un curriculum vitae à jour faisant ressortir la

qualification et signé, (iii) les copies des différents diplômes et autres attestations et prestations similaires et les attestations des services rendus dans un domaine similaire avec les différents des clients, etc.

Le candidat doit remplir les conditions suivantes :

- Être titulaire au moins d'un diplôme universitaire de niveau (BAC+5) dans les disciplines liées à la gestion environnementale et sociale ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins dix (10) ans pertinents en audit environnemental et social. Une Expérience dans les grands domaines de l'évaluation environnementale et sociale et, dans la gestion et la surveillance de l'environnement, est un atout ;
- Avoir au moins cinq (05) années d'expérience dans la préparation et/ou la gestion de la mise en œuvre des EIES, PGES, PAR de projets financés par la BAD ou d'autres Institutions Financières de Développement ;
- Avoir réalisé au moins deux (02) missions d'audit environnemental et social pour les projets financés par la BAD ou par d'autres bailleurs multilatéraux de développement ;
- Avoir un esprit d'équipe et le sens de l'innovation et d'adaptation ;
- Parler et écrire parfaitement le français ;
- Avoir une expérience au Gabon serait un avantage supplémentaire.

Le Consultant s'adjoindra une équipe qu'il jugera utile à la réussite de sa prestation.

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes au **Cadre de Passation des Marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque Africaine de Développement (Edition d'Octobre 2015)**, disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org> et ouverte à tous les soumissionnaires des pays éligibles tels que définis dans le Cadre de Passation des Marchés.

Les Consultants intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessus **aux jours et heures d'ouvertures de bureaux suivantes : de lundi à vendredi de 07h30 à 15h30 (heure de Libreville), cellule d'Exécution du PAPG1** au 1er étage de l'immeuble de l'Agence Nationale des Bourses du Gabon, (ex Ministère de la Planification) à Oloumi- Téléphone : (+ 241) 060 37 59 98 / 061 00 38 80 - Email : pagp1gabonbad@gmail.com.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard **le 8 juin 2023 à 10h** et porter expressément la mention « **Avis à Manifestations d'Intérêt pour l'audit de conformité environnementale et sociale des travaux de construction/réhabilitation du PAPG1** ».

À l'attention : de Monsieur le Coordonnateur du PAPG1

Cellule d'Exécution du Projet PAPG1
1er étage immeuble de l'ANBG à Oloumi
(Ex. Ministère de la Planification)
BP : 551 Libreville / Gabon
Téléphone : (+241) 060 37 59 98 / 061 00 38 80
E-mail : pagp1gabonbad@gamil.com